Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 9 (1901)
Heft: 5

Quellentext: Une lettre de Bourgeoisie
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de trois ans, en effet, on ne trouva personne qui fût disposé à s'en charger et les Conseils se demandèrent de quelle façon ils tireraient parti de cette propriété. La proposition fut faite de transformer St-Roch en « logis », c'est-à-dire en auberge. Cette manière de voir fut cependant abandonnée. « On n'a pas recogneu, dit le Registre des Conseils, que le public puisse retirer un bénéfice de ce dessein et on ne cognoit pas la personne qui voudrait se résoudre à tenir telle admodiation ». Les Maisonneurs furent enfin chargés le 8 avril 1702 d'affermer St-Roch « à qui ils trouveroient à propos et qui en donneroit le plus. » Quant aux mûriers, il n'en fut plus question.

Eug. Mottaz.

UNE LETTRE DE BOURGEOISIE

Nous l'Avoyer et Conseil de la Ville et République de Berne, savoir faisons [1] :

que humble requisition nous ayant été faite de la part de Jean-Pierre Drelincourt, natif de Paris, de le vouloir gratieusement recevoir au nombre de nos Sujets, et lui permettre retraite, libre habitation et Demeure sous notre protection et Domination rière nos Terres et Pays pour y pouvoir vivre en bon et féal nôtre Sujet, sous notre Réformation Evangélique. Nous sur ce vû les bons témoignages de sa probité, honnêteté et Comportement, avons bien voulu accorder Sa Requête et recevoir par Nôtre Sujet, comme par Cettes, le recevons, Naturalisons, et partant lui permettons de pouvoir habiter, comme autres Nos Sujets, sans aucun Empêchement, rière Nos Terres et Pays, et particulièrement à Boussigny dans notre Balliage d'Oron, or à forme d'un acte à nous exhibé en Datte du 4 Octobre 1738 il a été reçu Bourgeois et Communier par Luy et ses enfans Successeurs, et comme Sur ce il nous a prêté Serment de fidélité et obtenu la gratification des Ertrages pour ce réglées. Nous lui avons fait expédier les présentes Lettres de Réception munies du Sceau accoutumé de notre Ville et Données ce 4 Avril 1739.

[1] Communiqué par M. le professeur Ch. Dufour, à Morges.